

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 27/3 (2000)

DOI: 10.11588/fr.2000.3.61969

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

herbei. Zwar hatte Adenauer schließlich nolens volens der Forderung des Gesamtausschusses nachzukommen und vor Unterzeichnung des Generalvertrags die Texte vorzulegen. Da den Vertretern der Regierungsparteien das Ziel der Billigung der Westverträge jedoch ungeachtet gewisser Bedenken schließlich wichtiger war als die Durchsetzung ihrer parlamentarischen Rechte gegenüber der Bundesregierung, sicherten sie dem Kanzler die Basis für die Ratifizierung der Abkommen.

Die von Wolfgang Hölscher mit einer lesenswerten Einleitung zur Geschichte des Auswärtigen Ausschusses, zu seiner Arbeit und Rolle als politischem Akteur versehene, durch einen knappen Kommentar, ein Personen- und Sachregister erschlossene Edition stellt eine bedeutende Quelle zur Geschichte der Bundesrepublik jener Jahre dar.

Ulrich LAPPENKÜPER, Bonn

Reinhard SCHIFFERS, *Verfassungsschutz und parlamentarische Kontrolle in der Bundesrepublik Deutschland 1949–1957*. Mit einer Dokumentation zum »Fall John« im Bundestagsausschuß zum Schutz der Verfassung, Düsseldorf (Droste) 1997, 338 p. (Dokumente und Texte, 5).

L'ouvrage de Reinhard Schiffers est bipolaire: il est tout d'abord théorique et atemporel; il est ensuite un livre historique, reflet d'une période clé de la RFA.

Dans une partie introductive, Schiffers se propose d'expliquer, de manière très détaillée, le problème spécifique du contrôle des services de renseignements et de contre-espionnage. A ce titre, l'ouvrage s'inscrit dans une série d'études récentes sur ce qui participe de la vie d'une vraie démocratie, ce qu'Aristote appelle la »garde des gardes« et qu'un parlementaire ouest-allemand nomme ici le »contrôle des contrôleurs« (p. 57): lorsque le système politique se veut suffisamment développé pour mettre en place des garde-fous envers ceux qui ont en charge la »protection de la constitution«. Pour cette raison, on peut dire que l'ouvrage se penche sur l'un des aspects constitutifs de la RFA, lorsque, tentant de tirer les leçons des erreurs du passé (avec une démocratie de Weimar pour le moins disputée) et face aux menaces internes (interdiction des partis d'extrême-droite ou communiste), elle se fixe pour but de renforcer son caractère démocratique. C'est en particulier l'œuvre de l'éphémère *Ausschuß zum Schutze der Verfassung* (commission pour la protection de la constitution, 1949–1957), dont ont fait partie des parlementaires aussi fameux que Carlo Schmid, Walter Menzel ou Hans-Joachim von Merkatz.

Ce qui peut paraître évident au lecteur d'aujourd'hui ne l'est pas forcément dans les premières années de l'Allemagne de l'Ouest. Le personnel politique, de tous les partis, n'est pas encore doté d'une expérience démocratique suffisante pour décider unanimement des mesures à prendre: si l'on est d'accord sur la nécessité de défendre le régime contre ses ennemis, les moyens envisagés prennent, à rebours, une connotation effrayante. Des parlementaires ne parlent-ils pas de recréer une police politique, rappelant douloureusement certaines officines du passé? A l'inexpérience démocratique répond toutefois la grandeur de certaines proclamations, soulignant que »ce n'est que dans les dictatures qu'il y a une police politique. Aucun État démocratique n'a de police politique« (p. 195). Lieu commun indispensable pour rappeler à d'aucuns que l'Allemagne doit décidément abandonner les démons de son passé.

En-deçà de débats très profonds sur le devenir de l'Allemagne de l'Ouest (c'est à cette époque que se décide et se confirme l'intégration occidentale de la RFA), la »protection de la constitution« recouvre des aspects bien plus prosaïques. A ce titre, la discussion présentée par Schiffers pourrait avoir eu lieu dans n'importe quel pays démocratique. Lorsque la commission parlementaire, qui ne bénéficie de l'expérience d'aucun précédent, tente d'imposer ses prérogatives au gouvernement, représenté ici par le ministre de l'Intérieur Schröder; et

lorsque le cabinet Adenauer, jaloux de ses propres compétences, fait preuve d'une raideur extrême et se montre réticent à en dire trop à des parlementaires zélés (avec par exemple le refus de faire comparaître le Chancelier devant la commission au moment de l'affaire John). Le débat s'illustre par des passes d'armes bruyantes, représentatives du traditionnel conflit de pouvoir entre Exécutif et Législatif (on peut d'ailleurs regretter que Schiffers n'offre pas d'élément de comparaison, que ce soit avec l'histoire récente de la RFA ou avec d'autres pays occidentaux).

L'aspect historique de l'ouvrage est constitué par un recueil de documents parlementaires relatifs à l'affaire John. Les débats de l'*Ausschuß zum Schutze der Verfassung* consécutifs à la fuite mystérieuse à Berlin-Est du responsable du *Bundesamt für Verfassungsschutz*, le 20 juillet 1954, éclairent de façon manifeste la démonstration théorique de la première partie. Du point de vue du droit constitutionnel, ils reflètent clairement les difficultés de la RFA à mettre en place de façon définitive un équilibre entre les pouvoirs (et d'ailleurs la commission sera supprimée en 1957, à la fin de la deuxième législature): les parlementaires tentent alors d'améliorer leur position, mais affrontent un gouvernement inflexible et peu coopératif, maniant aisément la langue de bois. Du point de vue historique, ces documents ont l'intérêt de résumer en quelques pages l'état d'esprit des dirigeants ouest-allemands du début des années 1950. A un premier degré, ils montrent de façon évidente comment est comprise sur l'instant l'affaire John: à leurs yeux, il ne s'agit que de la fuite à Berlin-Est d'une personnalité instable et peu compétente, manipulée par la propagande est-allemande. A un deuxième degré, ces papiers soulignent les fixations d'un gouvernement de plus en plus enfermé dans la logique de l'*Alleinvertretungsanspruch*, déniait à la RDA tout droit à la parole et toute valeur morale, ne voyant dans l'affaire John qu'une illustration supplémentaire de la nécessité de lutter contre le principal ennemi de la RFA: le communisme. En conséquence, la condamnation implacable du régime de Berlin-Est et le réalisme solide des autorités de Bonn empêchent ces dernières de prendre du recul et d'exprimer une position sur le contenu même des déclarations publiques effectuées par John à partir du sol est-allemand: sa vive condamnation d'une renazification de l'Allemagne, de l'absence d'une réflexion sur le passé (la *Vergangenheitspolitik* de Norbert Frei, objet récent de nombreuses études), ou sa volonté de voir naître un régime véritablement nouveau en Allemagne, dans la lignée des réflexions du 20 juillet 1944. Autant d'éléments qui auraient pu susciter un débat en RFA mais qui ne sont absolument pas relevés par les parlementaires ou leurs interlocuteurs gouvernementaux. A cet égard, on peut considérer que l'affaire John est une véritable occasion manquée: que ce soit pour améliorer le travail de »protection de la constitution« ou pour développer un débat sur l'identité même de la RFA.

Par son ouvrage, Reinhard Schiffers présente un reflet éloquent de l'état d'esprit de la jeune RFA en devenir. Ceci se traduit d'abord par les discussions ayant eu lieu et les paroles prononcées; mais ceci passe surtout par le non-dit. Il restait encore beaucoup de chemin à parcourir pour aboutir à la RFA que nous connaissons aujourd'hui.

Dominique TRIMBUR, Paris

Helge HEIDEMEYER (Bearb.), Die CDU/CSU-Fraktion im Deutschen Bundestag. Sitzungsprotokolle 1949–1953, Düsseldorf (Droste) 1998, CLXXXII–865 p. (Quellen zur Geschichte des Parlamentarismus und der politischen Parteien. Vierte Reihe: Deutschland seit 1945, 11/1).

C'est un outil de travail de premier ordre pour l'histoire des débuts de la République Fédérale d'Allemagne que ce onzième tome de la collection *Quellen zur Geschichte des Parlamentarismus und der politischen Parteien* publié conjointement par la commission du même nom et l'*Archiv für Christlich-Demokratische Politik* de la Fondation Konrad Adenauer. Il s'agit des procès-verbaux des séances du groupe parlementaire chrétien-démocrate